
Extraits des délibérations de la commune de Méry-sur-Seine, district d'Arcis-sur-Aube, relatifs à une fête civique et au don du citoyen Desessart, lors de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extraits des délibérations de la commune de Méry-sur-Seine, district d'Arcis-sur-Aube, relatifs à une fête civique et au don du citoyen Desessart, lors de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 481-482;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35033_t1_0481_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 21 Pluviôse An II

(Dimanche 9 Février 1794)

Présidence de DUBARRAN

I

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance.

Les officiers-municipaux et membres du conseil-général de la commune de Méry, district d'Arcis-sur-Aube, la commune de la Réunion, district de Décise, envoient à la Convention les procès-verbaux des fêtes civiques qui ont été célébrées à l'occasion de la reprise de Toulon. Ces communes annoncent qu'elles ont converti leurs églises en temples de la raison.

La commune de Méry fait parvenir une décoration militaire, apprend qu'elle envoie à son district 73 marcs 2 onces 3 gros, matière d'or et d'argent, provenant de son église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[Méry-sur-Seine, 12 niv. II] (2)

« Citoyen président,

Par ton entremise, nous envoyons ci-joint à la Convention nationale, copie du procès-verbal de la célébration dans notre commune de la décade du 10 frimaire dernier.

Nous lui annonçons en même temps que le 12 dudit mois, nous avons déposé au directoire du district d'Arcis-sur-Aube, ainsi que nous l'avions arrêté le 8 dans une assemblée du Conseil général, toutes les matières d'or et d'argent sous quelle que forme qu'elles fussent et qui existoient dans notre ci-devant église paroissiale (actuellement le Temple de la raison) et même dans une chapelle de l'hôpital de Méry, le tout consistant en :

25 marcs 2 onces 3 gros d'argent massif.

9 marcs 2 onces 4 gros de vermeil.

26 marcs 5 onces 4 gros de galon d'or.

1 marc 2 onces 4 gros de drap d'or.

4 marcs 3 onces 4 gros de galon et franges d'argent.

6 marcs 2 onces de drap d'argent.

Total : 73 marcs 2 onces 3 gros de matière d'or et d'argent de différentes espèces, au marc de 8 onces.

Le 24 du même mois, nous avons fait passer au comité d'instruction publique, les lettres de prêtrise de notre ci-devant curé, et depuis notre première fête de décade, nous célébrons gaiement le culte universel de la Liberté et de la philosophie de plus en plus aimées et révérees dans l'enceinte de notre pays.

(1) P.V., XXXI, 115; Bⁱⁿ, 21 pluv.

(2) C 291, pl. 923, p. 31, 32. Bⁱⁿ, 21 pluv.

Nous envoyons sur l'autel de la Patrie une ci-devant croix de St-Louis remise depuis un certain temps entre nos mains, par Denis Nicolas Fleuriot, citoyen de Méry qui, en outre le 25 de frimaire dernier fit don par devant nous et pour les frais de la guerre pendant tout le temps d'icelle, d'une pension de 400 l. dont l'acte est ci-joint.

Notre commune très populeuse a déjà fourni à la République, bon nombre de braves défenseurs partis de bonne volonté et riche seulement en patriotisme; elle a dans le commencement de la Révolution, fait jusqu'à l'impossible pour fournir un don patriotique qui fut digne de son zèle pour la chose publique, depuis elle a fait les sacrifices qui étoient en son pouvoir pour subvenir aux besoins de ses généreux frères d'armes qui ont quitté son sein pour voler à la gloire, et dans ce moment ci, elle prépare un don en chemises, en charpie, en bas et souliers.

Nous l'attestons, Citoyens représentants, amis du peuple et fondateurs d'un gouvernement digne des Français, on verra les éléments se confondre, plutôt que la fidélité et la reconnaissance que la commune de Méry vous a vouées s'affaiblir; plutôt que la haine qu'elle a jurée à la tyrannie, au fédéralisme, au fanatisme et à toutes les espèces d'ennemis de l'unité et indivisibilité de la République, l'humanité plutôt que son ardent dévouement pour le soutien de la Révolution, se limiter; plutôt enfin que sa résolution de n'attendre son bonheur que du triomphe de la liberté et de l'égalité changer.

Et nous, magistrats et frères d'un peuple vertueux et républicains, heureux de vous faire connoître ses sentiments qui sont les nôtres, nous vous félicitons et nous vous remercions de votre décret du 14 frimaire sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire. C'est le dernier coup de massue que vous aurez eu à porter contre le despotisme et le fédéralisme qui de toutes parts effrayés et renversés, s'éclipsent devant la marche hardie et rapide de la Liberté et de la philosophie ».

BERTRAND fils (*maire*), N.L. GUEROU-BLAMPIGNON, ARNOULT, GAY, MARTIN, *secrét.* [et 14 autres signatures].

[Extraits des délibérations de la comm. de Méry-sur-Seine]

[10 frim. II]

..., les membres composant les autorités constituées existantes à Méry, savoir : Conseil général de la commune — comité de surveillance —

et justice de paix se rendirent à la Maison commune, coiffés du Bonnet rouge, et de là en sortirent pour se mêler au milieu d'un peuple de frères, et allèrent tous ensemble en fraternisant bras dessus, bras dessous, au bruit d'une musique militaire, au temple de la Raison ci-devant église paroissiale, et là, le citoyen Guerou-Blampignon, officier municipal, donna connoissance à tout le public de la proclamation et arrêté du citoyen Rousselin, commissaire civil dans le département de l'Aube, en date du 28 brumaire dernier; après quoi, le citoyen Bertrand, maire, fit un discours analogue aux circonstances et finit par proposer au nom du Conseil général de la Commune, ainsi qu'il avoit été arrêté par celui-ci le 8 frimaire présent mois, à tous les citoyens présents de consacrer cette journée à une bonne œuvre en faveur des braves défenseurs de la liberté, et invita en conséquence tous et chacun en particulier d'aller le plus promptement possible au secrétariat de la municipalité déposer ce qu'ils pourroient fournir de chemises et de vieux linge doux pour, de celui-ci en faire de la charpie et donner ensuite l'un et l'autre pour le soulagement des républicains qui combattent si glorieusement les despotes coalisés contre la liberté. Le citoyen maire ayant quitté la tribune, tout le cortège sortit et se rendit dans le même ordre que précédemment hors de la commune où un bûcher étoit préparé pour consumer les restes impies du régime monarchique et féodal; alors une jeune républicain mit le feu à cet amas de matières combustibles et d'effigies représentant des ci-devant, ainsi que des lettres de licences en droit, galoches, bonnets carrés et autres attributs et titres de charges ou droits jadis si oppressifs pour le peuple. Tandis qu'une flamme expiatoire dévorait cet assemblage monstrueux, les citoyens et citoyennes et généralement tous les membres des autorités constituées sous (sans) autre décoration que le Bonnet rouge se lièrent ensemble et dansèrent tout autour, au milieu des cris répétés : Vive la République ! Vive la Montagne et au bruit de la musique. Avant que de quitter ce lieu, tous chantèrent en chœur l'hymne des Marseillois. Cette cérémonie faite, le reste de la journée fut employé à la danse et aux divertissements, et pour se résumer, ce jour devint remarquable par la joie que montra le peuple qui par ses démonstrations vives de gaieté prouva combien il est attaché à la révolution et satisfait de la Convention nationale qui ne cesse de travailler pour son bonheur; avons ensuite de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal signé de nous. Signé Bertrand, maire, Blampignon Moreau, Louis Nicolas Blampignon, Bertrand, Guerrapain, Bestelot, Aubry, Michel, Rozier, Laurent, Croala, Tholotte, Thomas, N.L. Guerou-Blampignon, Blampignon Michel, Bazin, Gillebert, Moreau-Guerrapain, Arnould, Desguerrois, Gay, L. Gay, Lefebure, Porentru, Maîtrejean, Sassot, Martin (secrét.).

[25 frim. II]

..., En l'assemblée du conseil général de la commune de Méry, dûment convoquée et réunie au lieu ordinaire, séance publique de l'après-midi, et à laquelle se sont trouvés les citoyens Bertrand, maire, Nicolas Laurent Guerou, Nicolas Blampignon, Louis Blampignon, Jean-Louis

Gay, Simon Christophe Michel, officiers municipaux, Guerrapain, Procureur de la commune, Arnould, Porentru, Blampignon, Michel, Moreau, Croala, Desguerron, Lefebure, Gillebert, Bazin et Thomas, membres du Conseil général de la commune.

Est intervenu le citoyen Denis Nicolas Fleuriot Desessart, ci-devant chevalier de St-Louis, et capitaine au régiment du Beaujolais infanterie, lequel a dit et déclaré faire don pour les frais de la Guerre et pendant tout le temps d'icelle, de la pension de 400 l. qui lui a été accordée sur le trésor public après trente années de service, et même des arrérages de la dite pension échus depuis plusieurs années, sans prétendre qu'il lui soit tenu compte des impositions payées sur iceux et par lui dans la commune de Méry.

L'assemblée accueillit favorablement le don fait par le citoyen Denis Nicolas Fleuriot Desessart, en arrêta l'insertion dans sa délibération de ce jour et qu'expédition sera délivrée audit citoyen Fleuriot-Desessart, qui a signé sur le registre, ainsi que les membres de l'Assemblée. Signé Bertrand (maire), Fleuriot Desessart, N.-L. Guerou Blampignon, N. Blampignon, Louis N. Blampignon, Gay, Michel, Guerrapain, Arnould, Porentru, Blampignon Michel, Moreau Guerrapain, Croala, Desguerrois Lefebure, Gillebert, Bazin, Thomas, Martin (secrét.).

P.c.c. BERTRAND fils (maire), MARTIN (secrét.).

b

[P.-V. de la fête du 10 niv. II. Comm. de La Réunion, ci-dev' Lucenay-les-Aix] (1)

Ce jourd'huy 10 nivôse, le peuple assemblé pour célébrer une fête nationale en l'honneur de la prise de Toulon, comme le décret le prescrivait. Dans cette fête, où l'esprit républicain régnait au suprême degré, je vis ce que pouvait un peuple fatigué d'être tourmenté par des charlatans superstitieux. Là le peuple outragé depuis longtemps a secoué les préjugés de l'ignorance et a enseveli dessous les ruines les plus profondes de l'oubli ses opinions religieuses, lesquelles l'avaient rendu serf et rampant. L'agriculture, la base de tous les états et surtout du gouvernement y a été honorée avec éclat; le maire et le juge de paix de cette commune ont tracé un sillon autour de l'arbre de la Liberté; c'est là que ces colons, fiers de leur état, ont vu avec une satisfaction inexprimable, l'art de travailler la terre, vénéré. Les cris de Vive la Montagne, Vive la République, Vive la Liberté se sont fait entendre de toutes parts.

De suite les chœurs ont chanté des hymnes à la raison, à la liberté et le serment de vivre républicain a été prêté à travers les décharges de la garde nationale et les sons champêtres des instruments de nos contrées.

Le courage républicain de l'armée qui a vaincu la rebelle Toulon n'y a pas été omis.

Ce jour là étoit aussi décidé pour brûler les excréments de la féodalité, mais le bruit général disait ouvertement : il manque une chose à notre fête, nous n'avons plus de charlatan, il a donné sa démission; que le feu, cet élément pur, nettoie notre ci-devant église de toutes les idoles dégoûtantes qui nous rappellent la source d'une

(1) F^{1c} I 84, doss. 2182.